



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

MAIRIE de FENERY

COMTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 09-12-2020

L'an deux mille vingt, le neuf décembre deux mille vingt à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M Alexandre MARTIN, Maire.

Etai^{ent} présents : BRUNET Méлина, CHEVALIER Patrice, COUDREAU Denis, DUBIN Didier, FAUCHER Charleen, GARON Clémence, MARILLEAU Céline, MARTIN Alexandre, PARRETON Yann, RENOUX Sandra, ROY Stéphane.

Etait excusé :

Secrétaire de séance : COUDREAU Denis

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU ADILLY FENERY ST GERMAIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte l'ajout de l'article 8 aux statuts du SIVU ADILLY FENERY ST. GERMAIN, sollicité par son comité syndical, comme suit :

« Les charges de fonctionnement et les charges d'investissement du SIVU seront supportées à part égale par chaque commune adhérente ».

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil municipal, suite à délibération et à l'unanimité des membres présents, décide que le propriétaire de la parcelle achète les buses nécessaires à la réfection de l'entrée charretière et que la collectivité finance les travaux.

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES ET AU MARCHÉ DE MISE EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'adhérer à la Centrale d'achat du CDG79 visant à l'accompagnement de la collectivité à la réalisation du RGPD.

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, suite à délibération et à l'unanimité des membres présents définit les tarifs de location de la salle des associations aux particuliers comme suit :

La journée	50
2 jours	75

Une caution de 200 euros est versée sous forme de chèque, et déposée en garantie des dommages éventuels.

Le paiement de la location se fait soit à la réservation, soit à la prise des clés.

CONVENTION ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX AFFECTÉS À L'EXERCICE DES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES À TITRE GRATUIT

Le conseil municipal, à sept voix pour, une contre et trois abstentions, émet un avis favorable à la proposition de la CCPG de conclure une convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements de la commune de FENERY affectés à l'exercice des compétences communautaires.

ACQUISITION RÉFRIGÉRATEUR SALLE

Le conseil municipal, suite à délibération et à l'unanimité des membres présents décide d'acquérir un réfrigérateur à la salle des fêtes auprès de l'entreprise Ouest Occasion sis à PARTHENAY au prix de 882,00 € HTVA.

Mairie de FENERY – 2 rue du calvaire - 79450 FENERY

Tel : 05 49 70 00 44

Mail : commune.fenery@wanadoo.fr



07-09-12-2020 COMITE DE PILOTAGE COMMUNE NOUVELLE

Le conseil municipal, suite à délibération et à l'unanimité des membres présents désigne, les 4 membres du comité de pilotage dédié à la création d'une commune nouvelle avec les communes d'ADILLY et de ST GERMAIN DE LONGUE CHAUME. :

- M Alexandre MARTIN,
- M Didier DUBIN,
- M Yann PARRETON,
- Mme Sandra RENOUX

TRAVAUX REFECTION DE LA VOIRIE DE L'IMPASSE DE L'ECOLE ET L'ALLEE DU CHATEAU DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES APPELE « 1 000 CHANTIERS POUR LES DEUX-SEVRES » DISPOSITIF « AMENDES DE POLICE ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, retient pour les travaux de réfection de la voirie de l'impasse de l'école et l'allée du château, la proposition de la Société EIFFAGE, sise 79240 VERNOUX EN GATINE pour un montant hors TVA de 10 110,39 € et TTC de 12 132,47 €.

Il charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du conseil départemental des Deux-Sèvres, l'aide dédiée aux collectivités locales dans le dispositif « 1 000 CHANTIERS POUR LES DEUX-SEVRES » et auprès du Département la subvention du dispositif « amendes de police ».

TRAVAUX REFECTION DE LA VOIRIE LIEU-DIT « La Clavelière » DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES APPELE « 1 000 CHANTIERS POUR LES DEUX-SEVRES »

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, retient pour les travaux de réfection de la voirie du lieu-dit « la Clavelière », la proposition de la Société EIFFAGE, sise 79240 VERNOUX EN GATINE pour un montant hors TVA de 9 232,60 € et TTC de 11 079,12 €. Il décide de solliciter auprès du conseil départemental des Deux-Sèvres, l'aide dédiée aux collectivités locales dans le dispositif « 1 000 CHANTIERS POUR LES DEUX-SEVRES ».

TRAVAUX REFECTION DE LA VOIRIE : SECURISATION ACCES PLACE PUBLIQUE-MAIRIE DEMANDE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES TERRITORIAUX DISPOSITIF « AMENDES DE POLICE ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, retient pour les travaux d'aménagement de la place publique, la proposition de la Société EIFFAGE, sise 79240 VERNOUX EN GATINE pour un montant hors TVA de 19 391,24 € et TTC de 23 269,49 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire de solliciter auprès de l'Etat, la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et la subvention issue du dispositif « amendes de police ».

TRAVAUX D'AMMENAGEMENT DE LA PLACE PUBLIQUE- DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES APPELE « 1 000 CHANTIERS POUR LES DEUX-SEVRES » DISPOSITIF « AMENDES DE POLICE ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, retient pour les travaux de sécurisation de l'accès à la place publique-mairie, la proposition



de la Société EIFFAGE, sise 79240 VERNOUX EN GATINE pour un montant hors TVA de 10 102,70 € et TTC de 12 123,24 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du conseil départemental des Deux-Sèvres, l'aide dédiée aux collectivités locales dans le dispositif « 1 000 CHANTIERS POUR LES DEUX-SEVRES », et auprès du Département la subvention du dispositif « amendes de police

QUESTIONS DIVERSES

1/Le conseil municipal accepte la proposition de son Maire de réparer les panneaux de lieux-dits endommagés à l'Aumonerie et à St Hilaire.

2/Le conseil municipal décide que la couleur du toboggan installé dans le cadre de l'aire de jeux sera vert

3/Le conseil municipal, sur proposition de son Maire, annule la cérémonie des vœux du Maire, compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID 19.

M le Maire propose de distribuer dans chaque foyer de la commune une carte de vœux dans une enveloppe dorée agrémentée d'un badge avec message de la mairie.

Le coût de cette opération est de 350 € pour 150 cartes, enveloppes et badges.

Fait et délibéré à FENERY, le 16-12-2020

Le maire, Alexandre MARTIN

